

Commission : Conseil éducation et culture
Question : Le contrôle d'internet
Auteur : Afrique du Sud

Le taux de pénétration d'Internet en Afrique est toujours l'un des plus faibles au monde. Seulement 16% de la population du continent a accès au réseau mondial en 2014, selon les chiffres de l'Union Internationale de Télécommunications (UIT). Cependant, l'Afrique du Sud, première puissance du continent Africain, à l'un des pourcentages d'internautes les plus élevés du continent : 49% en 2014 et notre pays ne dépend pas pour l'accès au réseau de décisions de pays voisins ou de choix des entreprises (comme c'est le cas dans plusieurs pays ou régions africaines).

Internet est un média moderne devenu un acteur essentiel à la liberté d'expression. Celle-ci est consacrée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui énonce que : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. ».

Cependant cette liberté d'expression n'est pas un absolu et elle doit être encadrée : certaines restrictions par rapport à des types de criminalité, et des questions de sécurité sont nécessaires ; les internautes ne doivent pas l'ignorer. L'Afrique du Sud est donc un Etat de droit qui ne transige pas avec la liberté d'expression et la liberté de la presse, cependant la défense des citoyens dans une démocratie implique aussi une surveillance et un contrôle d'internet.

Le problème du contrôle d'internet s'inscrit dans une double dimension à la fois politique et technologique car la question des libertés se heurte à la question des menaces : jusqu'où peut-on aller pour défendre légitimement la sécurité d'un territoire, d'un pays ou d'un continent sans entraver de manière inacceptable l'outil de liberté qui constitue l'internet ?

A l'échelle nationale chaque Etat doit réfléchir à ce problème en tenant compte des spécificités locales. A l'échelle mondiale la gouvernance d'internet est actuellement l'affaire de plusieurs organisations à but non lucratif, essentiellement américaines. Cette situation est inacceptable. L'Afrique du Sud estime que la gouvernance est l'affaire de tous et devrait cesser d'être monopolisée presque entièrement par les Etats-Unis. Nous appelons à une prise en charge collective par l'ensemble des pays ayant accès au réseau. C'est pourquoi nous réitérons notre proposition (soutenue par l'Inde et le Brésil) de septembre 2011 de créer d'une agence mondiale pour contrôler Internet. Ce nouvel organisme lié aux Nations unies intégrerait et superviserait les institutions déjà chargées de la gouvernance d'Internet et arbitrerait les différends pouvant naître entre les États concernant le réseau.